



Politique en matière de santé et de sécurité


La présente politique a pour objet de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les employés, les visiteurs et les entrepreneurs. Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie incite également ses sociétés apparentées et les co-entreprises avec lesquelles il collabore à adopter et à appliquer la présente politique.

Cette politique est au premier rang des préoccupations et des responsabilités du SPBG, en plus de satisfaire aux exigences légales applicables dans notre établissement.

Nous adhérons et nous engageons aux principes suivants :

- . Mettre en place des méthodes de travail visant à protéger ses employés;
- . Fournir les équipements de protection de la santé et de la sécurité des employés dans l'exécution de leur travail;
- . Considérer que chaque tâche peut être exécutée sans blessure;
- . Fournir aux employés la formation et l'aide nécessaires afin que chacun ait les connaissances et les compétences appropriées pour exécuter son travail en toute sécurité tout en faisant la promotion d'un mode de vie sain au travail comme à la maison;
- . Sensibiliser nos employés à ce qu'ils soient les premiers responsables de leur propre sécurité et demander à ce que chaque employé adopte un comportement sécuritaire en tout temps de façon à ne pas mettre en danger sa propre santé et sécurité ou celles de ses collègues au travail;
- . La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales qui concernent tous les aspects de nos activités;
- . L'engagement ferme de la direction et de chacun des employés et ce, à tous les niveaux, est essentiel à la création et au maintien d'un milieu de travail sain et sans blessure.

Nous favorisons et encourageons les améliorations en matière de sécurité et santé au travail en tout temps.



Berthold Gagné, président